

Les prescriptions de la Banque mondiale et la culture politique américaine

Cynthia Ghorra-Gobin *

L'introduction de ce numéro et la majorité des analyses (concernant principalement l'offre de services publics), qui rendent compte des politiques de développement menées au cours de la dernière décennie dans les pays du Sud sous l'égide de la Banque mondiale, soulignent leur ancrage dans l'idéologie néolibérale. Il s'agit ici de nuancer le propos en montrant qu'il existe à la fois une filiation et un décalage entre la culture politique américaine, qui a toujours su accommoder démocratie de participation et démocratie de représentation (Tocqueville) et les prescriptions de la Banque mondiale exigeant désormais le partenariat entre décideurs politiques « traditionnels » et sociétés civiles. Lire les déclarations de M. James Wolfensohn, au moment de sa nomination au printemps 1996 à la tête du vaste organisme de 9000 personnes qu'est la Banque mondiale, ne laisse aucun doute sur cette parenté. Brillant homme d'affaires américain rompu aux méthodes de travail de Wall Street, Wolfensohn s'est empressé d'affirmer qu'il se donnait pour objectif de « changer la culture de la maison » (« *change the way we do business* ») et de s'assurer en permanence que cette dernière ne se lance pas dans des opérations où la présence du secteur privé est certainement plus appropriée (« *my task is to ensure that the institution does not take on tasks that the private sector could easily do itself* »).

Le point de vue défendu ici consiste à mettre en évidence la complémentarité entre le credo néolibéral de la Banque mondiale et la culture politique américaine, en s'appuyant sur deux caractéristiques de cette dernière : l'absence de toute référence à un « intérêt général » défini par l'État central dans la formulation des politiques publiques et une différenciation limitée entre intérêts publics et intérêts privés dans toute politique d'aménagement et d'équipement. Il souligne ensuite que cet équilibre savant entre les intérêts du secteur privé et du secteur public repose principalement sur la capacité de réaction des habitants et leur faculté de s'organiser sur la scène politique pour faire valoir leurs intérêts. La conclusion met en évidence les difficultés inhérentes à tout processus d'acculturation du principe de la participation dans des contextes où l'histoire l'a plutôt bannie et insiste sur l'impératif d'un temps d'apprentissage et de lieux d'apprentissage de la « participation »

* CNRS, directeur de recherche.

en vue d'une gestion opérationnelle des conflits entre les différents intérêts exprimés sur la scène politique. L'accès à cette éducation permettrait d'éviter que, dans toute situation où l'État serait perçu comme corrompu, le secteur privé ne se charge d'instaurer un ordre social correspondant aux intérêts de ses clients solvables, une situation catastrophique pour les populations non solvables ainsi exclues.

De la non-référence au principe d'intérêt général

Les analyses portant sur Accra (Bertrand), le Mali (Dorier-Apprill), Abidjan (Bredeloup-Bertoncello) démontrent combien la notion de gouvernance (qui revendique avant tout l'obtention d'un consensus entre différentes populations en dehors de toute ingérence de l'État central) risque d'entraîner l'existence d'un système dual d'offres de services publics discriminant clairement les populations solvables des populations non solvables. Dans ce système dual, les populations les plus pauvres seraient en fait sollicitées à participer plus que d'autres, de manière active. Toute analyse critique de cette dualisation (tout comme celle de l'entreprise visant la participation des plus pauvres dans la résolution de leurs problèmes) prend implicitement pour référent de l'action collective l'idée d'un intérêt général et d'un État se donnant les moyens de le définir et de le défendre (voir l'analyse critique de cette notion exposée ici par E. Charmes à propos de Bangkok). Mais force est de constater que l'ensemble des sociétés et des États de la planète sont loin de partager cet idéal d'un « intérêt général » défendu par un centre. Aux États-Unis, la culture politique a tendance à concevoir l'intérêt public comme la résultante de l'expression des intérêts particuliers et n'a pas vraiment le souci de penser l'État comme un arbitre central se situant au-dessus de tous les intérêts et en mesure de dicter la norme ou encore le bien commun. À l'heure où les États-Unis se présentent comme la superpuissance de la planète et défendent eux aussi la vision néolibérale, il n'est pas étonnant que la Banque mondiale s'inspire de leur expérience politique pour défendre la notion de « société civile », une spécificité de la société américaine remarquablement analysée par Tocqueville.

L'histoire des idées souligne combien les Américains se sont toujours méfiés de tout pouvoir politique et combien *les pères fondateurs* se sont attachés à concilier les principes de la communauté rurale pratiquement autogérée à l'échelon local avec l'invention de l'État fédéral [Bender, 1975]. La démocratie américaine est ainsi définie par Tocqueville comme un système où l'idée d'une démocratie de représentation est en fait indissociable d'une démocratie de participation et où l'État ne représente pas à lui seul l'universel pas plus qu'il n'est le référent de l'action progressiste. Cette vision participe de l'idéologie anglo-saxonne qui, dans son analyse du pouvoir, intègre simultanément celle des contre-pouvoirs. Le pouvoir et les contre-pouvoirs participent d'un même système visant l'instauration d'une stabilité politique perçue comme le meilleur garant de la préservation des droits de l'individu. Au sein des institutions (entreprise, université, association), les Américains reconnaissent l'existence de pouvoirs mais donnent l'impression (parce qu'ils le croient) que leur point de vue est susceptible d'être entendu par la hiérarchie, à condition de savoir s'organiser. Aussi tendent-ils à construire leur point de vue à partir de la thèse de l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble et donc du

progrès à condition que les décideurs prennent conscience de la diversité des points de vue. Ils ont, de ce fait, un respect pour la loi, quitte à tomber dans un légalisme qui, vu de l'extérieur, donne l'impression de ne représenter qu'un vaste marché pour les professions d'avocats.

Prendre l'exemple de la proposition 13 votée en 1978 en Californie permet d'illustrer la complémentarité au niveau de la décision politique entre pouvoir issu du suffrage universel et contre-pouvoirs issus d'une mobilisation politique de type *grassroots*. Dans la première partie de la décennie soixante-dix, la Californie avait enregistré une croissance économique exceptionnelle et était de plus en plus perçue comme un cadre de vie favorable à la grande majorité de ses habitants qui ont toutefois commencé à se plaindre des effets négatifs de la croissance sur la taxe foncière. Tout propriétaire paie une taxe foncière au comté – dont le taux est généralement basé sur la valeur vénale du bien – qui la reverse ensuite à la municipalité. La croissance économique avait eu pour effet d'entraîner la hausse des valeurs foncières et immobilières et, de ce fait, faisait sentir ses effets au niveau du calcul de la taxe foncière. Les Californiens estimaient que le taux de croissance de la taxe foncière était loin d'être équivalent à la hausse des revenus, ce qui posait problème aux retraités ainsi qu'aux récents propriétaires, en raison notamment de la non-évaluation des propriétés acquises dans le passé. Ils ont exprimé leurs points de vue dans les médias et en ont fait part au gouverneur tout comme à l'Assemblée et au Sénat de l'État. Les élus ayant estimé que toute décision en faveur d'une limite de la taxe foncière s'avérait beaucoup trop complexe et remettait en question l'ordre préexistant, ont tout simplement préféré éviter de lui donner une quelconque priorité dans les débats publics. Prenant acte du faible intérêt de la classe politique pour une question qu'elles jugeaient prioritaires, les associations de propriétaires fonciers, souvent animées par des avocats, n'ont pas hésité à se lancer dans la procédure du référendum à l'initiative du peuple. Limiter le taux de la taxe foncière à 1 % de sa valeur vénale a fait l'objet d'un texte qui réussit à être signé par un nombre suffisant d'électeurs pour ensuite figurer dans les bulletins de vote lors des élections de juin 1978. La proposition 13 fut donc soumise à un référendum et obtint les deux tiers des votes exprimés. Dans ce cas, la décision politique a été prise lors d'un référendum initié par des associations de propriétaires (*Homeowners' Associations*), le rôle des élus s'étant limité à enregistrer les résultats du vote et à donner l'ordre aux différentes administrations de comtés de s'organiser pour l'intégrer dans leur fonctionnement.

Cette idée d'une gouvernance où pouvoirs et contre-pouvoirs s'expriment librement sur la scène publique en dehors de toute référence à un principe d'intérêt général représente, avec les décisions relevant du système judiciaire, un des fondements de la vie politique américaine. Des décisions majeures ayant entraîné un sérieux changement pour la communauté noire ont d'abord été prises par la Cour suprême avant d'être relayées par le Congrès et le Président de la nation. L'accès aux droits civiques des Noirs grâce notamment au *Voting Rights Act* (loi votée en 1965 par les représentants du Congrès) s'inscrit dans un tournant historique qui, en fait, avait été amorcé dix ans plus tôt par une décision de la Cour suprême du Kansas. En 1954, les juges de la Cour ont estimé que, dans l'éducation publique, le principe de « séparé mais égal » devait disparaître et ils ont voté en

faveur du célèbre arrêt « *Brown vs Board of Education* » qui remettait en cause un autre célèbre arrêt de la Cour suprême « *Plessy vs Ferguson* » voté en 1896. Cette décision des juges n'a pas immédiatement changé le sort des écoliers noirs du Kansas mais a exigé des élus de la nation (niveau du Congrès et de la présidence) de mettre la question noire au centre des débats de la nation.

Dans l'exemple de la proposition 13 comme dans celui de l'octroi des droits civiques aux Noirs, il n'a jamais été question d'un intérêt général mais tout simplement d'une prise en compte par le politique des mutations de la société américaine. L'intérêt public auquel on se réfère résulte d'une rivalité entre intérêts divers et contradictoires exprimés par les citoyens les mieux organisés. Le rôle des élus revient à arbitrer entre ces différents intérêts en fonction de la mobilisation politique et des modalités de lobbying qui les sous-tendent.

L'État organise un système d'équipements et services urbains où s'expriment demande et offre

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et d'équipement, la société américaine s'organise pour répartir les responsabilités entre secteur privé et secteur public et se donne pour objectif de concilier en permanence les intérêts des deux. Ce principe peut être illustré par la politique du logement en faveur de la maison individuelle et celle des équipements structurants comme les barrages pour l'approvisionnement en eau ou le réseau autoroutier. L'État a choisi de ne pas décider du tracé des voies de chemin de fer reliant l'Est à l'Ouest du pays et a laissé ce choix aux sociétés de chemin de fer. En revanche, l'État a contribué à ce gigantesque investissement en cédant aux entreprises de vastes territoires situés de part et d'autre des lignes de chemin de fer.

L'État fédéral s'est organisé pour ne pas intervenir directement (en dehors du registre militaire bien entendu et, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, de la préservation des sites naturels jugés féeriques qui devinrent « parcs nationaux ») dans la conquête et l'aménagement du territoire. Le New Deal a toutefois induit quelques changements dans la conduite des affaires économiques et politiques. Sous l'influence des théories proches du keynesisme, l'État fédéral, suite au désarroi économique qui a suivi le krach de Wall Street en 1929, a décidé d'intervenir dans la vie économique. Il s'est proposé d'organiser le cadre ou encore le marché au sein duquel s'expriment offre et demande, comme l'illustre sa politique du logement. Au début de l'urbanisation remontant au XIX^e siècle, les Américains avaient exprimé le souhait de maintenir les valeurs de la société rurale – qui disparaissait – en maintenant le principe de la maison individuelle située en banlieue. À cette époque, seules les familles aisées pouvaient s'offrir de vivre en banlieue dans une maison individuelle. Mais à partir des années trente, l'État fédéral a opté pour une politique du logement visant à assurer la dynamique de la production immobilière tout en servant les intérêts des consommateurs : il a proposé d'aider les ménages aux revenus limités à accéder à la propriété en leur offrant des taux d'intérêt extrêmement faibles et étalés sur toute la durée de leur vie professionnelle. Tout en subventionnant la demande, l'État a ainsi permis aux secteurs industriel et immobilier de la filière de la maison individuelle de se maintenir, quel que soit le contexte.

L'organisation de la demande fut renforcée en 1956 lorsque le Congrès a voté en faveur de la construction d'un réseau autoroutier sur l'ensemble du territoire, entièrement financé par l'État fédéral. De nombreuses villes et métropoles comme Los Angeles, New York et Chicago (pour ne citer que les principales) ont bénéficié de cette subvention fédérale et se sont dotées d'un réseau autoroutier. L'État fédéral, en prenant la décision de structurer le territoire à partir du réseau autoroutier, a contribué à faciliter la tâche du secteur privé limitée à l'offre de maisons individuelles à tous les ménages souhaitant quitter la ville et accéder à la propriété.

La construction de cette complémentarité entre l'État fédéral et les différents secteurs de l'économie américaine explique certainement la dynamique des villes de la Sunbelt. Les villes du Sud et de l'Ouest n'avaient jusqu'ici vraiment joué qu'un rôle mineur dans la dynamique économique du pays, contrairement aux villes de la Frostbelt (Nord-Est du pays). L'État fédéral a choisi de financer les universités de l'Ouest pour tout ce qui concerne la recherche dans le domaine de la défense après s'être engagé à construire des barrages, le long des fleuves comme le Colorado, pour assurer l'approvisionnement en eau et en électricité des villes construites en plein désert comme Los Angeles, Las Vegas ou encore Phoenix. Il revenait ensuite aux différentes municipalités de décider si elles souhaitaient que les services publics eau et électricité (une fois l'infrastructure achevée) soient assurés par le secteur privé ou par le secteur public. La ville de Los Angeles a opté pour la municipalisation de l'eau et de l'électricité alors que d'autres municipalités de la région choisissaient de privatiser eau et électricité. Le Department of Water and Power de la ville de Los Angeles a ainsi évité à ses habitants-clients de faire face à des pannes d'électricité au cours de l'année 2001 (contrairement aux clients de la compagnie privée Pacific Gas Electricity PGE implantée en Californie du Nord) ou encore de voir le prix de l'électricité augmenter sensiblement (comme par exemple à Compton, municipalité située à l'intérieur de l'aire métropolitaine de Los Angeles et alimentée par l'entreprise privée Edison). Les entreprises privées ayant choisi de vendre de l'électricité à d'autres États à un prix plus élevé que celui pratiqué en Californie (ce qui est permis par la loi californienne) et ayant dû faire face à une hausse de la demande d'électricité de leurs clients habituels (notamment dans la Silicon Valley) alors que, sous la pression de mouvements environnementalistes bien organisés, elles avaient soigneusement évité tout investissement dans la construction de nouvelles centrales, n'ont pas été en mesure de répondre à la demande. Elles ont soit augmenté les prix, soit tout simplement créé une situation de panne dans le but de diminuer la demande. La situation n'a toutefois rien de tragique en raison du mode réactif des consommateurs et de leur capacité à s'organiser, avec l'aide des médias, afin de susciter à nouveau l'intervention de l'État californien pour faire pression sur le secteur privé. Les récents événements de septembre 2001 confirment aisément ce point de vue.

Doter le pays d'infrastructures a certes essentiellement relevé aux États-Unis d'une initiative de l'État fédéral en accord avec les États fédérés, mais il revenait ensuite au niveau local de décider de la municipalisation des services urbains ou encore de leur privatisation. Le choix ne dépendait pas forcément d'une simple décision du maire ou encore de son conseil municipal mais il a également reposé sur la mobilisation politique de la société civile au sein de laquelle les associations

de propriétaires ont joué un rôle fondamental, relayé par les médias. La mobilisation tout comme la participation ont reposé sur la circulation d'informations et de données. Il est étonnant d'ailleurs de constater qu'un seul des textes de ce numéro (voir l'article de T. Lulle sur le contrôle fiscal civique à Bogotá) s'exprime clairement sur l'information et la communication qui, tout compte fait, sont indissociables de l'idée même de la participation. Comment les associations sont-elles informées? Tout habitant a-t-il les moyens de s'informer en toute liberté auprès d'un service de la municipalité? L'information et la communication présentent un coût et les modalités d'une prise en charge ce coût doivent certainement être précisées.

La nécessité de créer ou refonder cette complémentarité entre les initiatives des acteurs publics et celles des acteurs privés dans le but de structurer le marché et de lui donner forme est reconnue par de nombreux chercheurs s'interrogeant sur le rôle de l'État et des pouvoirs à l'heure des flux transnationaux. L'expérience américaine souligne combien la structuration du marché repose sur le principe d'un partenariat et que la régulation est en partie assurée par la capacité de mobilisation des habitants qui peuvent aller jusqu'à mettre en cause l'entreprise privée (comme dans les cas de Tucuman et Cochabamba, analysés ici par B. Fournier et J.-M. de Gouvello) ou tout simplement contester les décisions de l'administration locale. La mobilisation de la société civile s'appuie de plus en plus sur les études d'évaluation, généralement financées par le secteur public, et réalisées par des chercheurs. La réforme de l'aide sociale signée par le Congrès en 1996 et par le président Clinton a autorisé les États fédérés à accorder à des agences privées la gestion des fonds fédéraux sur certains territoires à la suite d'un appel d'offres. Mais la reconduction du contrat ne pourra être faite qu'à la suite d'un débat politique à partir d'études d'évaluation comparant la gestion des organismes publics, privés et associatifs. Dans le Wisconsin, où le comté de Milwaukee a accordé à l'entreprise privée Magnus la gestion des fonds fédéraux de l'aide sociale, les médias ont commencé à faire circuler l'information selon laquelle l'entreprise privée avait enregistré d'importants bénéfices au détriment des bénéficiaires de l'aide sociale. L'opinion publique déjà informée se trouve dans l'attente d'un rapport d'évaluation concernant la gestion des fonds publics par les différentes agences: si l'hypothèse avancée par les médias se trouve confirmée, les associations sauront faire pression sur le comté de Milwaukee pour qu'il ne renouvelle pas le contrat avec la société privée. Dans leur majorité, les Américains organisés en associations savent qu'ils ont la responsabilité d'intervenir dans les processus de décision, quitte à entrer en conflit avec les administrations. Les associations comme les autres acteurs de la sphère politique disposent d'importantes capacités pour réagir et gérer les conflits, dans une culture politique où ceux-ci sont perçus comme une étape nécessaire en vue du progrès.

Aux États-Unis, tout programme d'aménagement d'une certaine échelle, qu'il provienne d'une initiative privée ou publique, fait désormais l'objet d'une étude d'impact, et toute politique publique (à l'initiative du local, du fédéré ou du fédéral) fait l'objet d'un suivi systématique par les chercheurs en sciences sociales. Le débat politique sur la pertinence d'un programme ou d'un plan repose largement sur cet outil en mesure de fournir des arguments à l'ensemble des parties concernées. La complémentarité qui s'institue entre l'État et le secteur privé dans toute

politique d'aménagement est donc non seulement indissociable de la participation des habitants, mais aussi de celle d'instances professionnelles indépendantes, spécialisées dans les études. Les associations relayées par les médias ont la possibilité de remettre en cause les résultats d'un bureau d'études et d'exiger un contre-rapport, mais il est important de souligner que seules les associations bien informées ou affiliées à un réseau sont en mesure d'assumer ce rôle de contre-pouvoir.

*

L'ensemble des études de cas présentées dans ce numéro souligne le rôle incontournable de la participation de la société civile dans les processus décisionnels tout en soulignant ses limites. L'idée d'une démocratie de participation parallèlement à une démocratie de représentation se justifie certainement dans la gestion urbaine, compte tenu de la complexité des situations locales face à la nouvelle donne du global. Force toutefois est de constater qu'elle exige un temps d'apprentissage pour la société civile tout comme pour les élus ainsi que des lieux d'apprentissage. L'exercice consiste à organiser des associations susceptibles d'exercer le rôle de contre-pouvoirs face aux intérêts des entreprises privées ou encore des acteurs publics dans le but de mieux faire prévaloir les intérêts des uns et des autres sur le moyen terme et non de s'en servir pour éliminer un adversaire (introduction du texte de Thierry Lulle). Aux États-Unis, où se pose le problème des quartiers déqualifiés souvent habités par des populations (généralement les anciennes minorités) ayant opté pour la passivité, il revient aux fameuses associations intitulées Community Development Corporations (CDC) de susciter la participation des habitants en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie. Aussi les CDC de la plupart des ghettos ont-elles la possibilité de recevoir des financements publics et privés et se donnent pour objectif de favoriser le développement de la participation par des rencontres ou encore des stages où tout individu apprend qu'il a des droits et des devoirs et qu'il a la possibilité d'améliorer ses conditions de vie à condition d'apprendre à s'exprimer sur la scène publique. La responsabilité de toute CDC est fortement engagée dans cet exercice d'apprentissage (*learning process*), même si les résultats peuvent varier d'une ville à une autre ou encore d'un quartier à un autre.

Afin de favoriser le processus de l'apprentissage de la participation, des chercheurs des Nations unies [Westendorff, 2001] privilégient l'idée d'une coopération entre différentes catégories d'ONG fonctionnant à différentes échelles territoriales et désignées ainsi comme des lieux d'apprentissage. Au sein de la mouvance associative, ils distinguent les responsabilités des ONG internationales de celles des ONG locales qualifiées de Non-governmental development organizations (NGDO) fonctionnant le plus souvent à l'échelle nationale et de celles des Community-based organizations regroupant les habitants au niveau du quartier. Dans ce système, les NGDO servent d'interface entre le local et le national pendant que les ONG internationales assurent le rôle de conseillers permanents. Bien que subtile, cette division du travail entre les différentes catégories d'associations est loin d'être explicite sur les modalités de l'apprentissage de l'action collective pour les plus démunis.

Dans la société américaine, l'école et la paroisse ont représenté, tout au long de l'histoire, les lieux par excellence de l'apprentissage de l'expression en public et de la participation de l'individu à un travail d'équipe au travers d'une grande variété d'actions collectives. Les exemples peuvent être aussi simples que l'initiative de quelques élèves d'une classe d'un établissement scolaire en vue de l'organisation d'une sortie en plein air, d'une pièce de théâtre ou d'un match de football avec un autre établissement scolaire. Il revient à ces adolescents de concevoir le projet, de l'argumenter auprès d'une direction, d'obtenir des financements (quête, subvention), de prévoir tous les détails du déroulement de la séance et d'en assurer la gestion le jour prévu. Remplir ces différentes tâches est loin d'être aisé dans la mesure où l'action implique en fait le dialogue et la confrontation avec les autorités en vue de l'obtention de leur accord. Appartenir à une paroisse signifie, pour un grand nombre de ménages, assumer des responsabilités d'animation de groupes d'enfants, d'adolescents, de jeunes, de personnes âgées ou encore de prendre en charge l'organisation d'œuvres caritatives à l'intention des personnes vivant dans les ghettos. On parle ainsi de *community activities*, activités tournées vers la communauté qui, parce qu'elles sont reconnues de tous, figurent également dans un curriculum vitæ. À partir de l'expérience américaine il est possible de mesurer la difficulté d'une volonté de « participation par le bas » (*bottom-up process*) quand les personnes intéressées n'ont jamais eu l'idée qu'elles pouvaient le faire, ne savent pas vraiment comment s'y prendre et craignent avant tout de se retrouver au cœur d'un conflit, une situation somme toute banale à la veille de toute négociation.

Le principe de la participation de la société civile au sein d'un système de gouvernance qualifié de démocratique est certainement devenu le leitmotiv des organisations internationales considérées comme les principaux bailleurs de fonds de la politique de développement. Ce principe qui repose sur une affiliation avec la culture politique américaine – hypothèse avancée dans ce texte – exige toutefois de se préoccuper des conditions de son exercice, soit l'accès à l'information et à l'apprentissage de la négociation avec l'ensemble des partenaires. Or ces conditions sont rarement explicitées (comme l'exprime Thierry Lulle). Outre son exigence de culture délibérative, la participation suppose également la pratique systématique d'études d'évaluation – prenant en compte le point de vue des différents partenaires de l'action collective – et de leur diffusion afin de renforcer le point de vue des uns et des autres au sein d'un débat public. Appréhendée sous ces conditions, la participation permettrait d'éviter que tout effort de participation de la société civile ne se traduise par une simple instrumentalisation au profit des intérêts immédiats des entreprises et des multinationales ou encore de pouvoirs publics avides de monopoliser l'action collective. La contribution des chercheurs en sciences sociales s'avère ici essentielle pour mettre en évidence le « chaînon manquant » des théories actuelles de la gouvernance plaquées sur des systèmes politiques et sociaux des PED et pour s'assurer en permanence que les conditions d'une participation démocratique de la société civile aient été observées et respectées.

BIBLIOGRAPHIE

- LES ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE [1998], « Gouvernances », 80-81.
- BARBER B. [1984], *Strong Democracy: Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California press.
- BENDER Th. [1975], *Ideas and Institutions in Nineteenth Century America*, Lexington, University of Kentucky press.
- BOURDIEU P. [2001], *Les Structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil.
- CASTELLS M. [1983], *The City and the Grassroots*, Berkeley, University of California press.
- DONZELOT J., MÉVEL C. [2001], « La politique de la ville: une comparaison entre les USA et la France », *2001 Plus*, 56, mai.
- DORIER-APPRILL É. [2000], « Problèmes et défis de la gestion urbaine dans les très grandes villes du Sud », in É. Dorier-Apprill (éd.), *Les Très Grandes Villes dans le monde*, Paris, éditions du Temps: 83-103.
- THE ECONOMIST [1996], « Mr. Wolfensohn's New Clients », 20 April.
- FRIEDMANN J. [1987], *Planning in the Public Domain: Between Knowledge and Action*, Princeton NJ, Princeton University press.
- GHORRA-GOBIN C. [1996], « Les villes aux États-Unis: Présence active des habitants », in I. Sachs (éd.), *Quelles villes pour quel développement*, Paris, Puf: 125-147.
- GHORRA-GOBIN C. [1997], « De la rivalité entre anciennes minorités et nouveaux immigrants », *Hérodote*, 85: 143-160.
- GHORRA-GOBIN C. [1998], *La Ville américaine*, Paris, Nathan.
- GHORRA-GOBIN C. [2000], *Les États-Unis entre local et mondial*, Paris, Presses de Sciences-po.
- JACKSON K. [1985], *Crabgrass Frontier: the Suburbanization of the United States*, New York, Oxford University press.
- PUTNAM R.D. [1993], *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton NJ, Princeton University press.
- REICH R. [1991], *L'Économie mondialisée*, Paris, Dunod.
- WESTENDORFF D. [2001], « Contradictions between Globalization and Partnerships between Urban Civil Society Organizations and Local Authorities », présentation au Forum social mondial, Porto Alegre, 29 janvier 2001.